


**PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 24 FÉVRIER 2014**


Date de convocation : 17 février 2014	
Date d'affichage : 17 février 2014	
Nombre de conseillers :	
En exercice	13
Présents	11
Procurations	2

L'an deux mil quatorze, le vingt-quatre février à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Paulette RICHEUX, Maire de Clayes.

Etaient présents :

Mmes RICHEUX, MÉNARD, TROISMOULINS
MM. PÉAN, MENEUX, SICOT, RENOUX, BARBE, BLOUTIN, JAUNET, MUSSETA.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Mme CARESMEL, M LE GARREC

Procuration : Mme CARESMEL à Mme RICHEUX, M LE GARREC à M MUSSETA

Monsieur Yvan JAUNET a été élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 27 janvier 2014 est adopté à l'unanimité

DEL 081-14-003 : COMPTE ADMINISTRATIF 2013 - COMMUNE

SECTION DE FONCTIONNEMENT (TTC.)

	Crédits ouverts ou Recettes prévues	Mandats émis ou Titres émis	Excédent / Déficit antérieur	Restes à réaliser	TOTAL
Dépenses	511 420,16 €	- 406 052,17 €			- 406 052,17€
Recettes	458 894,80 €	+ 476 981,35 €	+ 52 525,36 €		+ 529 506,71 €
Résultats de clôture		+ 70 929,18 €	+ 52 525,36 €		+ 123 454,540 €

SECTION D'INVESTISSEMENT (TTC)

	Crédits ouverts ou Recettes prévues	Mandats émis ou Titres émis	Excédent / Déficit antérieur	Restes à réaliser	TOTAL
Dépenses	372 809,90 €	- 129 588,21 €	- 2 613,83 €	224 632,67 €	- 356 834,71 €
Recettes	375 423,73 €	+ 108 645,05 €		+ 75 409,10 €	+ 184 054,15 €
Résultats de clôture		- 20 943,16 €	- 2 613,83 €	-149 223,57 €	- 172 780,56 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, vote le compte administratif du budget principal de la Commune.

DEL 081-14-004 : COMPTE DE GESTION 2013 - COMMUNE

Après présentation des opérations effectuées en 2013 le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DEL 081-14-005 : COMPTE ADMINISTRATIF 2013 - ASSAINISSEMENT

SECTION D'EXPLOITATION (HT.)

	Crédits ouverts ou Recettes prévues	Mandats émis ou Titres émis	Excédent / Déficit antérieur	Restes à réaliser	TOTAL
Dépenses	102 884,14 €	- 13 809,93 €			- 13 809,93 €
Recettes	25 000,00 €	+ 25 528,23 €	+ 77 884,14 €		+ 103 412,37 €
Résultats de clôture		+ 11 718,30 €	+ 77 884,14 €		+ 89 602,44 €

SECTION D'INVESTISSEMENT (HT)

	Crédits ouverts ou Recettes prévues	Mandats émis ou Titres émis	Excédent / Déficit antérieur	Restes à réaliser	TOTAL
Dépenses	111 015,07 €	- 9 457,79 €			- 9 457,79 €
Recettes	72 764,14 €	+ 4 291,28 €	+ 38 250,93 €		+ 42 542,21 €
Résultats de clôture		- 5 166,51 €	+ 38 250,93 €		+ 33 084,42 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, vote le compte administratif du budget annexe assainissement.

DEL 081-14-006 : COMPTE DE GESTION 2013 - COMMUNE

Après présentation des opérations effectuées en 2013, le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DEL 081-14-007 : AFFECTATION DE RÉSULTATS

Le compte administratif 2013 a fait ressortir :

POUR LE BUDGET COMMUNE

Un résultat d'exploitation (solde de fonctionnement plus résultat antérieur de fonctionnement) de : + 123 454,48 €

Le Conseil Municipal vote, **à l'unanimité**, l'inscription en :

en R.F. - 002 - Résultat de fonctionnement reporté..... + 53 454,48 €
en R.I. - 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé + 70 000,00€
en D.I. - 001 - Solde d'exécution d'investissement reporté..... - 23 556,99 €

POUR LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Un résultat d'exploitation (solde de fonctionnement plus résultat antérieur de fonctionnement) de : + 89 602,44 €

Le Conseil Municipal vote, **à l'unanimité**, l'inscription en :

en R.F. - 002 - Résultat de fonctionnement reporté..... + 89 602,44 €
en R.I. - 001 - Solde d'exécution d'investissement reporté..... + 33 084,42 €

DEL 081-14-008 : TAUX 2014

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité**, d'appliquer les taux d'imposition suivants pour l'année 2014 :

- ◆ Taxe d'Habitation : 19,38 %
- ◆ Taxe Foncière - Bâti : 16,55 %
- ◆ Taxe Foncière - Non Bâti : 48,98 %

- ◆ Autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

DEL 081-14-009 : SUBVENTIONS 2014

Après délibération, le Conseil Municipal décide, **à 11 voix pour**, d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2014 :

- ◆ Association Sportive de Clayes : 465,00 €
- ◆ Amicale des Parents d'élèves : 310,00 €
- ◆ Le Temps de vivre : 205,00 €
- ◆ Clayes Piq'et Coud : 170,00 €
- ◆ Terre de Clayes : 170,00 €
- ◆ La Clayes des Champs : 170,00 €
- ◆ Aïkido Club : 170,00 €
- ◆ Sports et Plaisirs : 170,00 €
- ◆ Tennis de table : 170,00 €
- ◆ Associations des pêcheurs : 170,00 €
- ◆ Coopérative scolaire : 3 600,00 €
- ◆ La Prévention Routière : 50,00 €
- ◆ Association des Maires d'Ille et Vilaine : 257,69 €
- ◆ Maison de la Jeunesse et de la Culture : 26 002,00 €
- ◆ Centre de loisirs l'Île aux enfants (St Gilles) : 7 910,60 €

DEL 081-14-010 : BUDGET PRIMITIF 2014 : COMMUNE

Madame le Maire présente le budget primitif 2014 du budget principal qui se décompose comme suit :

- DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 517 619,88 €
- RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 517 619,88 €

- DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 404 360,18 €
- RECETTES D'INVESTISSEMENT : 404 360,18 €

Après examen, le conseil municipal adopte le budget principal **à l'unanimité**.

DEL 081-14-011 : BUDGET PRIMITIF 2014 : ASSAINISSEMENT

Madame le Maire présente le budget primitif 2014 du budget annexe assainissement qui se décompose comme suit :

- DEPENSES D'EXPLOITATION : 136 102,44 €
- RECETTES D'EXPLOITATION : 136 102,44 €

- DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 116 686,86 €
- RECETTES D'INVESTISSEMENT : 116 686,86 €

Après examen, le conseil municipal adopte le budget annexe assainissement 2014 **à l'unanimité**.

DEL 081-14-012 : REMISE GRACIEUSE

Sur la demande de Monsieur ERUSSARD, comptable public, Madame RICHEUX propose d'effectuer une remise gracieuse afin d'apurer une dette de 10€ (facture MJC n°2 du 12/11/2012 - titre 176 / bordereau 38). Un mandat sera émis au compte 6745 au budget 2014.

Après délibération, **à l'unanimité**, le Conseil Municipal décide :

- ♦ d'approuver la remise de dette pour un montant de 10€.

DEL 081-14-013 : CONTRAT PHOTOCOPIEURS

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal pour approbation le nouveau contrat de location des photocopieurs équipant la Mairie et l'école, avec la société REX ROTARY, pour la période 2014-2019.

Le montant de location trimestriel est de 2 821,00€ht

Après délibération, **à l'unanimité**, le Conseil Municipal décide :

- ♦ d'approuver ce nouveau contrat

DEL 081-14-014 : CONVENTION RD 421 - CONSEIL GÉNÉRAL 35

Dans le cadre de l'aménagement de la ZAC des Petites Haies, la société LABOROUTES a réalisé pour le compte de Territoires et Développement une étude de diagnostic de chaussée. L'objectif est de dimensionner la structure de chaussée en fonction de la charge de trafic indiquée, prenant en compte l'accroissement de trafic suite à la création de la ZAC.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le rapport de synthèse réalisé par LABOROUTES suite à l'étude (document annexé à la présente délibération).

Après délibération, **à l'unanimité**, le Conseil Municipal décide :

- ♦ de reprendre à son compte les conclusions du diagnostic réalisé par LABOROUTES selon lesquels les propositions techniques qui ne consistent à intervenir que sur la couche de roulement (son rechargement ou sa reprise) sont techniquement envisageables, mais ne présentent pas une solution pérenne pour la structure de chaussée (absence de couche de base en GB et d'une couche de forme homogène et de portance suffisante) ;
- ♦ d'approuver la convention annexée à la présente délibération, **sous réserve de la réalisation par le Conseil général d'une structure complète de la chaussée sur l'ensemble de la voirie**, permettant ainsi d'assurer la pérennité de l'ouvrage ;
- ♦ de solliciter le versement direct à Territoires et Développement de la participation financière du Conseil Général 35, estimée à 11 700€ ht, dans l'article 7.1 de la présente convention ;
- ♦ d'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à cette affaire ;

DEL 081-14-015 : ETUDE POUR LE RACCORDEMENT A L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal pour approbation le devis du cabinet ATEC Ouest pour l'étude pour le raccordement à l'assainissement collectif sur les secteurs de Lourmel et le Haut-Plessix.

Le montant total est de 4 000,00€ ht

Après délibération, **à l'unanimité**, le Conseil Municipal décide :

- ♦ d'approuver le devis du cabinet ATEC Ouest
- ♦ d'indiquer que le montant de cette étude sera imputé au compte 203, sur le budget assainissement 2014
- ♦ d'autoriser Mme le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

DEL 081-14-016 : RÉNOVATION MJC

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de lui donner l'autorisation de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des plus-values de travaux pour l'opération de la rénovation de la MJC, dans la limite des crédits inscrits au budget pour le compte de cette opération.

Après délibération, **à l'unanimité**, le Conseil Municipal décide :

- ♦ prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des plus-values de travaux pour l'opération de la rénovation de la MJC, dans la limite des crédits inscrits au budget 2014 pour le compte de cette opération.

FIN DE SÉANCE 23h45

NOM - Prénom	SIGNATURE
RICHEUX Paulette	
BARBE Raymond	
BLOUTIN Jacky	
CARESMEL Annie	Absente excusée
JAUNET Yvan	
LE GARREC Ronan	Absent excusé
MENARD Françoise	
MENEUX Loïc	
MUSSETA Jean-Christophe	
PEAN Michel	
RENOUX Thierry	
SICOT Philippe	
TROISMOULINS Cécile	